

Concours affiche Ducasse 2022

Le règlement

- Du 19 avril 2022 au 10 juin 2022, la Maison des Géants, en collaboration avec la Ville d'Ath, organise un concours destiné à désigner l'affiche de la Ducasse d'Ath 2022. Le présent règlement décrit l'organisation de ce concours et en fixe les conditions de participation.
- Le concours est ouvert à toute personne physique, à l'exclusion des membres du jury ainsi que de tout agent communal et membre du personnel de l'Office de Tourisme d'Ath concerné par l'organisation de ce concours, en ce compris les membres de leur famille vivant sous le même toit. Une seule participation par concurrent est admise.
- La Maison des Géants invite toute personne qui remplit les conditions de participation à lui adresser un visuel illustrant la Ducasse d'Ath. Le participant trouvera en annexe du présent règlement une description de cet événement traditionnel, dont les géants sont l'élément le plus emblématique. Le visuel proposé doit comporter un lien évident avec la Ducasse d'Ath (géants, éléments du cortège, symboles, ...).
- Le visuel proposé doit être exploitable en vue d'une impression sur les différents supports promotionnels liés à l'organisation de la Ducasse d'Ath (affiche, cartons d'invitation, dépliants, ...). À cet égard, le visuel primé sera susceptible d'être retravaillé par un graphiste, en accord avec l'auteur dudit visuel, en vue de sa déclinaison sur les différents supports promotionnels.
- Toute candidature doit comporter les documents suivants :
 1. Le formulaire de participation, dûment complété et signé. Celui-ci est disponible sur le site internet www.ath.be. Il peut aussi être obtenu sur demande expresse en s'adressant au 068 68 13 00 ou par courriel à l'adresse maison.des.geants@ath.be.
 2. Le projet d'affiche, selon les modalités suivantes : image numérique en 2D aboutie, format 70x50cm (300dpi), sous les deux formats PDF et JPG.

Les candidatures doivent parvenir pour le dimanche 22 mai 2022, à l'adresse courriel maison.des.geants@ath.be.

- Les créateurs s'engagent à fournir une œuvre intégralement originale et inédite. Le participant assume seul l'entière responsabilité à cet égard. Le non-respect de cette clause entraînera la disqualification immédiate du participant. S'il a reçu le prix, il sera contraint de le restituer.
- L'œuvre peut être le fruit d'une collaboration mais chaque collaborateur ne pourra participer qu'à cette unique œuvre. De même, chaque participant ne peut proposer qu'un seul visuel.
- Les images ne peuvent pas porter atteinte à la morale. Elles ne revêtiront pas de caractère extrémiste, de quelque nature que ce soit.
- Chaque visuel proposé sera d'abord soumis à un jury, composé de représentants du Conseil communal, des représentants des acteurs de la fête, d'historiens et de

spécialistes de la communication. Celui-ci se réunira durant la semaine du 23 mai 2022. Il aura pour mission d'effectuer une sélection de visuels répondant aux critères suivants :

1. La création doit être déclinable sur une affiche et sur les différents supports de communication (invitations, site web,...) ;
 2. Elle doit posséder un potentiel propre de communication.
 3. Elle doit être représentative de la Ducasse d'Ath.
- Les visuels retenus par le jury seront ensuite présentés sur le site web www.ath.be, et exposés à l'entrée du centre administratif communal (rue de Pintamont, 54) du mardi 30 mai 2022 au vendredi 10 juin 2022. Les possibilités de vote sont les suivantes : au centre administratif communal (vote par le biais d'un bulletin papier à déposer dans une urne réservée à cet effet) ; via le site internet www.ath.be. Le jury votera également parmi les visuels retenus. La pondération s'établira comme suit : les votes du public compteront à hauteur de 50% et le vote de jury à hauteur de 50%. En cas de partage, la voix du jury est prépondérante. La décision du jury est sans appel. À la clôture des votes, seul le visuel ayant rassemblé le plus de suffrages sera utilisé pour la création des supports promotionnels de la Ducasse d'Ath.
 - Si chaque participant reste propriétaire de son œuvre, il autorise cependant la Ville d'Ath à exploiter librement, et dans le cadre du concours, l'œuvre adressée avec reproduction des mentions légales. Tous les ayants droits intellectuels acceptent de ne demander aucun droit d'auteur ni droit voisin. Chaque participant accepte par anticipation toute reproduction complète ou partielle de son image, laquelle ne sera pas rétribuée, quel que soit le support (presse écrite, télévision, internet, etc.). Le créateur accepte que le visuel puisse continuer à être utilisé sous différentes formes les années suivantes, selon les mêmes conditions et s'engage à ne pas utiliser son œuvre dans le cadre d'autres activités durant cette période.
 - Le lauréat. Un seul lauréat sera primé, soit celui dont le visuel aura été classé en premier lieu : son visuel deviendra l'image officielle de la Ducasse d'Ath en 2022 ; il remportera un prix de 1000 solsATois (d'une valeur de 1000,00 €).
 - La participation au concours implique l'adhésion sans réserve au présent règlement.
 - L'exécution du présent règlement est soumise à la loi belge.

La Ducasse d'Ath

Présentation

Chaque année, le quatrième dimanche d'août, des milliers de personnes se regroupent à Ath afin d'assister à sa célèbre ducasse, fête populaire vieille de plus de cinq siècles.

La fête revêt un caractère tout à fait unique par l'originalité de ses chars et de ses géants. Les "postures" ne sont visibles qu'une seule fois par an, lors de la sortie du cortège.

La ducasse connaît actuellement un engouement très important de la part de la population. Elle est l'expression d'un patrimoine immatériel authentique.

Histoire de la fête

D'origine médiévale (15^{ème} siècle) et religieuse, la procession célèbre la construction de l'église Saint-Julien. Le défilé parcourt les rues de la ville le dimanche proche de la fête de saint Julien de Brioude.

Des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament (Goliath ou Marie-Madeleine) ou de la Légende dorée (saint Christophe) y sont présentées sur des esclides (traîneaux) ou dans la rue. Un groupe provient du cycle de Charlemagne (cheval Bayard) et un autre des héros de la chevalerie (les neuf Preux). Le cortège est constitué de scènes prises en charge par la commune, la paroisse et les confréries.

Le premier géant, le cheval Bayard, fait son apparition en 1462-1463. Goliath est attesté en 1481 et le combat avec David apparaît dans les comptes urbains en 1487.

Peu à peu (16^{ème}-18^{ème} siècle), le caractère religieux s'estompe au profit de la recherche d'effets spectaculaires. Le Conseil de Régence donne une femme à Goliath en 1715. Le couple tend, dès lors, à devenir la représentation emblématique de la ville. Dès cette époque, le Philistin et sa femme sortent le samedi et accompagnent les autorités communales aux vêpres du samedi.

Lors de la Révolution française, les Jacobins mettent le feu à ces symboles de l'ancien régime le 28 août 1794. Il faut attendre 1804 pour que la procession reprenne vie et 1806-1807 pour que les géants renaissent sous les doigts du sculpteur Emmanuel FLORENT.

Dès 1819, la procession devient un cortège laïc évoluant sous l'influence des idées du 19^{ème} siècle (exotisme, nationalisme belge, affirmation de l'histoire locale, ...).

Après la deuxième guerre mondiale, des éléments anciens réapparaissent : le cheval Bayard (1948), saint Christophe (1976) et les chevaux Diricq (1981).

Au cours des années 60-70, la fête souffre d'une certaine désaffection : les figurants manquent, des tracteurs remplacent les chevaux de trait dans le défilé. Un groupe de jeunes Athois s'en inquiète et décide de revaloriser le cortège. En 1981, les festivités du 500e anniversaire du géant Goliath connaissent un succès considérable.

En novembre 2005, l'Unesco inscrit la manifestation sur sa liste des chefs-d'œuvre du patrimoine immatériel de l'Humanité. Ce « label » international constitue en quelque sorte la consécration de cinq siècles d'histoire et de ferveur populaire.

Le combat de David et Goliath

Le samedi de la ducasse, après les Vêpres, un événement retient en haleine la population. Le berger David, un enfant apparenté à la famille des porteurs du géant Goliath, va affronter le Philistin.

L'enfant entame le combat contre Goliath en récitant le Bonimée ; un porteur dissimulé dans le panier du géant lui donne la réplique. Ce texte remonte à la fin du 16e siècle ; transmis oralement de génération en génération, certains passages paraissent aujourd'hui mystérieux et pratiquement incompréhensibles. Au terme du dialogue, David affronte Goliath en lançant une balle qui doit aboutir dans le panier via la lucarne permettant au porteur de se diriger.

Attesté depuis 1487, ce « jeu », vestige du théâtre médiéval des mystères, est un exemple unique en Europe.

Le brûlage des marronnes

Comme de coutume dans la région d'Ath, on brûle les pantalons du marié à la veille de ses noces. C'est le "brûlage des marronnes", qui se fait entre amis, entre intimes. Tous les Athois sont intimes du géant Goliath. Ainsi, depuis 1986, aux sons des airs festifs, ils accompagnent les "marronnes" du géant jusqu'à l'Esplanade où elles seront brûlées sur un énorme bûcher.

Le samedi soir

A la tombée de la nuit, le groupe du Canon du Mont Sarah défile dans les rues du centre. Tout au long du circuit, les figurants, évoquent la révolution de 1830, se manifestent par leurs cris de colère et le grondement de leur canon.

La dentellière Anne Marie LEROY harangue ses camarades en divers endroits. En face de l'Hôtel de Ville, le groupe entonne un air de La Muette de Portici en collaboration avec la Fanfare royale Union Saint-Martin d'Ath.

Sur un kiosque, la fanfare communale interprète en effet son traditionnel concert de ducasse. Les airs les plus traditionnels sont interprétés au plus grand plaisir de la population.

Les fanfares

Que serait la fête sans musique ? Durant le week-end, les musiciens des fanfares ne reculent devant aucune note pour faire vibrer les spectateurs. Chaque géant danse aux sons d'une fanfare qui lui est propre.

Certaines danses sont traditionnelles. Goliath et sa femme dansent sur l'air du Grand Gouyasse en deux endroits bien précis : le pont du Moulin et le pont du Gâdre, à savoir deux lieux qui marquent l'emplacement des portes du rempart médiéval. L'air ne se danse qu'à six reprises durant la ducasse. Seule la victoire de David le samedi après-midi autorise une danse supplémentaire et exceptionnelle sur la Grand'Place. Ces danses sont ponctuées de baisers.

Programme de la ducasse (4^{ème} week-end d'août)

Le vendredi :

15 heures : sortie du géant Tirant et tir à l'arc sur l'Esplanade.

22 heures : "brûlage" des pantalons du géant Goliath à la veille de son mariage

Le samedi

12 heures : la grosse cloche de l'église Saint-Julien annonce les festivités

15 heures : Goliath et sa femme se rendent à l'église Saint-Julien pour célébrer les vêpres nuptiales

17 heures : combat entre le berger David et Goliath, « bonimée » en face de l'Hôtel de Ville d'Ath

20 heures : Défilé du groupe du Canon du Mont Sarah en ville et concert de la Fanfare royale Union Saint-Martin face à l'Hôtel de Ville

Le dimanche :

9 h 45 : départ du cortège à la gare et défilé dans les rues de la Ville d'Ath

15 heures : le cortège retransverse la ville à partir de l'Esplanade

Le lundi :

17 heures : Animations sur l'Esplanade et festival de montgolfières

Le 8 septembre :

14 heures : Grand Prix de la Ville d'Ath de balle pelote

20 heures : concert de l'Harmonie Union de Lorette sur le kiosque du parc communal, suivi du feu d'artifices clôturant les festivités.